



# MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

## COMPTE RENDU

<b>Séance</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Date-Heure</b>	<b>30/06/2014 à 20h00</b>
<b>Lieu</b>	<b>Mairie</b>
<b>Session</b>	<b>Publique</b>
<b>Référence</b>	<b>CM-CR-2014-06</b>
<b>Etat du document</b>	-

<b>Présents</b>	<b>Nicolas Rébérot Eric Debosque à 20h10 Bertrand Pointier Silvie Szczuka Benjamin Dubois Viviane Cendra Laure Medot Patricia Lucot à 20h27</b>	<b>Dominique van Zuilen Antoine Ferté Francis Hutin Marc Guérin Christine Franse Nathalie Faccioli Nadège Boin</b>
<b>Absents excusés</b>	-	
<b>Absents</b>	-	
<b>Procuration</b>	<b>Patricia Lucot donne procuration à Nicolas Rébérot le temps de son absence Jusque 20h27</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Laure MEDOT</b>	
<b>Début de la séance</b>	<b>20 h 00</b>	
<b>Fin de la séance</b>	<b>22 h 40</b>	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	15
Conseillers votants :	15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2014

Date d'affichage : 25 juin 2014

### MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du vendredi 20 juin 2014, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 23 juin 2014 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### CONVOCATION

Le 25 juin 2014, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 30 juin 2014 à 20h00, en salle du conseil municipal.

### PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le lundi 30 juin 2014 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

# Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 20 juin 2014.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne Laure MEDOT , pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire fait état des affaires en cours.

## 1 – Urbanisme

### 11 – Ecoquartier

111 – Approbation Cracl 2013

112 – Avenant n°3 concession aménagement écoquartier

113 – Vente et échanges de terrains

## 2 – Vie municipale

21 – SIVOM/convention

22 – USED A : groupement commande gaz

## 3 – Finances

31 – Reversement M49-M14

32 – Subvention croq'livres

33 – DM 2014\_1 M14

34 – Demande de subvention CDDL

## 4 – Divers

41 – Réforme territoriale

42 – Document unique / PAP

43 – DIA, Décisions prises dans le cadre des délégations

44 –Tour de table / Questions diverses

# 1 – URBANISME

## 11- Ecoquartier

### 111 – Approbation Cracl 2013 – 2014-092

**RAPPORTEUR : Francis HUTIN**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité (sans Eric DEBOSQUE et Patricia Lucot)

Vu la présentation ce jour du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2013 (CRACL),

Vu les documents joints en annexes présentant le CRACL,

Vu la concession d'aménagement approuvée en date du 10 février 2010,

**Décide à l'unanimité :**

- d'approuver le CRACL 2013

- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

### 112 – Avenant n°3 concession aménagement écoquartier – 2014-094

**RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT**

**Le Conseil Municipal**,

Vu la concession d'aménagement approuvée en date du 10 février 2010,

Vu le projet d'avenant n°3 au traité de concession.

**Décide à l'unanimité :**

- De proroger la concession d'aménagement jusqu'au 31 décembre 2025,

- De modifier les tranches annuelles de versement de la participation de la collectivité

- D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

### 113 – Vente et échanges de terrains – 2014-093

**RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Ressons-le-Long a confié, dans le cadre d'un contrat de concession, à la SEDA l'aménagement d'un éco-quartier sur le secteur de la Trésorerie.

Celui-ci précise que les parcelles appartenant à Monsieur CARRIER Rémy, objet de la présente délibération sont comprises dans le périmètre de cette opération, rendant leur acquisition nécessaire à sa réalisation.

Vu le projet de promesse d'échange avec soulte signée par Monsieur CARRIER en date du 30 mai 2014,

Vu les avis de France Domaine n°2013-643V875 en date du 15/07/2013 et en date du 5/06/2014.

Vu l'avis favorable de la commission écoquartier réunie le 19 mai 2014,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- 1- APPROUVE l'échange foncier des terrains précités, conformément aux modalités stipulées ci-dessus et avec versement d'une soulte d'un montant de 10 448 € au profit de la Commune de Ressons-le-Long,
- 2- AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE à signer la promesse d'échange avec soulte ainsi que l'acte notarié qui sera dressé par Maître DELORME, notaire à BLERANCOURT et plus généralement à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange foncier. Les frais seront à la charge de la Commune.

## 2 – VIE MUNICIPALE

### **21 – SIVOM / convention – 2014-095**

**RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER**

Pour les installations sportives du SIVOM de Fontenoy et Ressons, une convention est étudiée qui permettra de formaliser leur utilisation (la précédente convention n'étant plus valable)

Celle-ci sera signée entre le sivom, les communes propriétaires, et chaque association sportive utilisatrice (ACSV et CSVA)

Le but de cette convention est de définir les droits et obligations de chacune des parties. Il reste quelques points à préciser et à finaliser, tels que l'entretien des locaux par les associations utilisatrices, jugé insuffisant jusqu'ici.

Il serait souhaitable que cette convention soit prête pour le 15 août, date de reprise de l'activité des clubs, afin que la nouvelle année démarre sur les conditions de cette nouvelle convention.

Le projet sera envoyé par mail aux conseillers municipaux, qui autoriseront le maire à signer cette convention d'ici le 15 août.

### **22 – USED A : groupement de commande gaz – 20140-096**

**RAPPORTEUR : Dominique van ZUILEN**

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat de gaz naturel ci-jointe en annexe,

Le coordonnateur du groupement est l'Union des Secteurs d'énergie du Département de l'Aisne (USED A). Ses missions (article 8 du CMP) comprennent l'attribution, la signature et la notification des marchés et/ou accords-cadres subséquents.

La commission d'appel d'Offre du groupement sera l'USED A, coordonnateur du groupement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, annexée à la présente délibération,
- D'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement,
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les pièces des marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- De verser au coordonnateur la somme de 115.20 €.

## 3 – FINANCES

### **31 –Reversement M49-M14 – n° 2014-097**

**RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER**

Monsieur Bertrand POINTIER, Maire-Adjoint, présente le rapport suivant :

Les budgets votés le 28 avril 2014 prévoient le remboursement par le budget « assainissement » des frais de gestion du service supportés par le budget communal.

Ce versement doit donner lieu à une délibération spécifique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver cette proposition.

Pour les années suivantes, il pourrait être envisagé de demander à un prestataire de prendre en charge le temps passé au nettoyage de la STEP

### **32 – Subvention croq'livres – n° 2014-098**

**Rapporteur : Nicolas REBEROT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **accepte** que la commune reverse la somme de 633.80€ à Croq'livres correspondant au solde du financement des acquisitions du matériel.

### **33 – DM 2014 1 M14 n°2014-99**

**Rapporteur : Bertrand POINTIER**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2014 (la présente décision modificative est votée au chapitre pour la section de fonctionnement et à l'opération pour la section investissement) :

<b>COMPTES DEPENSES</b>						
Sens	Sect.	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	21	2128	60	centre bourg	13 000,00 €
D	I	21	2128	53	cimetière	-2 000,00 €
D	I	21	2128	52	aménagement paysagers	-1 000,00 €
D	F	023	023		virement à la section d'investissement	-20 000,00 €
<b>COMPTES RECETTES</b>						
Sens	Sect.	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	I	024	024	OPFI	chapitre budgétaire sans inscription	30 000,00 €
R	I	021	021	OPFI	virement de la section de fonctionnement	-20 000,00 €
R	F	77	7788		recettes exceptionnelles	-20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

### **34 – Demande de subvention CDDL n° 2014-100**

**Rapporteur : Nicolas REBEROT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SOLLICITE** auprès du Conseil Général de l'Aisne une subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local avec la CCPVA, pour le projet suivant :

- Extension du réseau d'assainissement collectif au hameau de la Vache Noire pour un montant de marché à 1 161 638,00 € H.T., ré estimé à **944 000 €** au taux de 20 %

## **4 – DIVERS**

### **41 – Réforme territoriale**

**Rapporteur : Nicolas REBEROT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas prendre position contre le principe de la réforme.

### **42 – Document unique / PAP n°2014-101**

**Rapporteur : Nicolas REBEROT**

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Valider le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.
- Valider le Plan d'Actions proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ADOpte ces propositions** à l'unanimité.

### **43 – DIA, décisions prises dans le cadre de la délégation**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y a pas eu de décision prise dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal depuis le dernier conseil municipal.

**Contribution financière au fonds de solidarité logement sur budget assainissement - année 2014 – n°2014-102**  
**Rapporteur : Nicolas REBEROT**

M. Nicolas REBEROT, propose au Conseil Municipal :

que la Commune de Ressons le Long, par le biais de son budget annexe assainissement, apporte sa participation financière sur la base de 0,45 € par habitant, soit :

0,45 € X 768 habitants (population municipale - chiffre INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2014) = **345,60 €**.

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire, Article 658.

Le versement de cette contribution sera effectué sur le compte FSL 02CAF SOISSONS.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Bilan annuel 2013 des acquisitions et cessions immobilières - n° 2014-103**

**Rapporteur : Nicolas REBEROT**

Conformément à l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales notre assemblée est appelée à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2013, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2013 sont les suivantes :

**1) Immeubles : Néant**

Bâtiments : Néant

Terrains :

N° parcelle	Surface	Lieu dit	Date de l'acquisition
ZI 22	3 490 m <sup>2</sup>	Le pré aux chevaux	13/11/2013
ZL 34	1 430m <sup>2</sup>	Les Bois du Haut Missy	13/11/2013

Préemption : Néant

Biens sans maître : Néant

**2) Droits réels immobiliers** : (usufruit, nue-propiété, servitudes, lots de copropriété, droit d'usage, hypothèques, privilèges) non concerné en 2013

De ce bilan ainsi établi, il résulte que la politique immobilière de notre commune est en cohérence avec les objectifs fixés notamment quant à la mise en œuvre d'actions dans un ou des domaines spécifiques : habitat, action économique.

**OPAH :**

*Une réunion était organisée le 30 juin 2014 à Ressons au cours de laquelle a été présentée l'étude pré opérationnelle réalisée par la CCPVA.*

*A partir des retours des communes et des ménages, un état des lieux des logements dans chaque commune sera établi, et des aides pourront être mises en place par la CCPVA.*

*Des techniciens apporteront des conseils pratiques aux particuliers.*

*La CCPVA devrait se positionner d'ici la fin de l'année pour déterminer le montant qui pourra être accordé.*

**ATELIER MAQUETTE :**

*Le fond n'est pas encore reçu du bureau d'étude. Celui-ci doit servir de base à la maquette.*

*Echelle 1/300*

**PIQUE NIQUE DE LA REPUBLIQUE**

*Un pique nique de la république est organisé le 14 juillet 2014, la question du lieu se pose.*

*Il est alors décidé de le faire au lavoir de la Montagne à 12h15 après la cérémonie.*

**LES ECOLES :**

*L'arrêté vient de paraître, annonçant que le poste qui devait être supprimé est à nouveau implanté au SIVOS.*

**CCPVA :**

*La CCPVA propose une réunion le 3 juillet 2014 pour mettre en commun et partager les façons de faire de chacune des communes qui ont déjà mis en place les nouveaux rythmes scolaires.*

## **SERVA :**

*Un rendez-vous a eu lieu avec le Président du SERVA le 19 juin à 8h30 pour étudier l'approvisionnement en eau potable de l'écoquartier. L'approvisionnement ne pose pas de problème pour la tranche nord.*

## **MUSEE DU TERRITOIRE :**

*Ce projet regroupe 4 Communautés de Communes de l'Oise et la CCPVA pour organiser spectacles, circuits de randonnée et vidéo guides (tronçon voie ferrée pour Ressons)*

- *Patricia Lucot présente les nouvelles plaquettes du CCAS préparées par Valentin*
- *Patricia Lucot annonce que le forum des associations aura lieu le 6 septembre à Ressons Le Long. Elle fait appel à toutes les bonnes volontés pour le montage des barnums, tables et bancs le jour même à 10 h. Il faut vérifier que le stade soit disponible le week end du 6 septembre.*
- *Source de la Douie : une fuite est signalée, Patricia Lucot doit voir avec Mme DENIS qui aurait une clé.*
- *Viviane Cendra signale que l'Usine UXELO émet du bruit (à priori un ventilateur), elle demande qu'une protection soit posée.*
- *Silvie Szczuka a participé à l'AG de la mission locale et rapporte le nombre très important de jeunes en détresse (1651 jeunes sur le secteur de Soissons, dont 12 % environ pour qui les démarches ont pu aboutir à un contrat). Le contrat de Valentin ETIENNE pourrait être renouvelé par la commune.*
- *Nadège Boin signale que les bancs en pierre de granit ont été mis en place le vendredi précédent.*

*Le comité départemental pour le village fleuri est passé lundi dernier, il n'a pas fait de commentaire pour l'instant, les objectifs ont été bien perçus.*

*A ce jour 8 bulletins pour le concours des maisons fleuries ont été reçus.*

*Elle signale que des bleuets semés ont été fauchés par les employés communaux, il faudra penser à matérialiser l'endroit pour éviter ce genre d'incident.*

*Elle évoque le travail important fourni par les employés communaux au Montois dernièrement.*

- *Laure Médot estime qu'il y a un manque de communication entre les membres du Conseil Municipal sur les informations diverses qui se passent dans la commune entre deux conseils. Elle demande que chacun envoie un bilan succinct de ses réalisations. Elle indique que le prochain bulletin va bientôt paraître. Il sera distribué avec le tract du pique nique républicain et le bulletin de la CCPVA.*
- *Christine Franse remercie la municipalité pour son implication à la fête de la musique, elle a eu de nombreux retours positifs pour cette manifestation.*
- *Patricia Lucot et Christine Franse annoncent le lancement du ciné rural le mardi 9 septembre prochain avec le film « Plane » à 20h30 (voir pour démarrer la séance plus tôt pour ce film à destination des enfants), puis le 14 octobre avec le film « sous les jupes des filles », et enfin « casse noisette » en dessin animé pendant les vacances de la Toussaint vers 14h30. Tarifs = 5.50 € et 3.5 € en tarif réduit.*

## **Station d'épuration :**

*Benjamin Dubois signale la prochaine réunion du 7 juillet à 14 h avec le SATESE et la police de l'eau.*

*Il prévoit que Colombo nettoie les postes le 2 juillet.*

*Il a demandé un devis à Thierry Véron pour l'entretien des bacs à la station.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Ressons le Long, le 3 juillet 2014

Le Maire,

Nicolas REBEROT